



**Sylvie Soulas  
a pris le relais du verbe  
présidentiel  
des mains de  
Jean-paul Lanquette.**



# Sylvie Soulas

## succède à Jean-Paul Lanquette à la présidence du Conseil de l'Ordre

Un président s'en va, une présidente arrive... Jean-Paul Lanquette a démissionné, fin 2005, de la présidence du Conseil régional de l'Ordre des architectes, arguant de deux raisons.

La première, liée à la réforme de la loi de 1977, était la nécessité ressentie par le président sortant de donner à son successeur, à son avis « *nécessairement issu des conseillers élus en 2002* », l'opportunité d'un mandat de quatre ans, afin de garantir la cohérence et la continuité des actions en cours – notamment le contentieux avec le centre de gestion de l'Allier, et la future exposition "Archis d'Auvergne, projets d'ailleurs". La seconde motivation de ce départ était plus personnelle, sans être pour autant privée : « *une certaine lassitude* », bien compréhensible au terme de huit années fort bien remplies, qui se double de sa quasi spé-

cialisation professionnelle en matière d'expertise. Se jugeant trop éloigné des tâches "traditionnelles" de la profession, celles de la maîtrise d'œuvre, le sortant proclamait haut et fort – comme à son habitude – la nécessité d'« *une présidence enthousiaste et impliquée* », dotée de « *sang neuf et une certaine dose de naïveté* »...

*Auvergne Architectures*, qui a si souvent bénéficié de la participation à ses travaux de Jean-Paul Lanquette, tient à lui adresser ici un hommage particulier : le président était disponible, à l'écoute de tous ; l'expert n'égalait pas sa science, préférant en faire un usage pédagogique ; quant au chroniqueur, il garde toujours l'œil vif et la plume sagace...

Sitôt élue, la nouvelle présidente Sylvie Soulas, architecte à Ceyrat (Puy-de-Dôme), a tenu elle aussi à souligner l'abondance et la qualité du travail accompli, mais aussi la générosité d'une démission d'abord motivée par un souci de pérennité de l'action collective. Elle

a également rappelé que s'il quittait la présidence et le bureau, Jean-Paul Lanquette reste membre du Conseil jusqu'au terme normal de son mandat. Il compte d'ici là concrétiser l'idée d'une permanence de conseil juridique à l'usage de ses confrères. Quant au plaisir que ses lecteurs ont pu tirer des chroniques parues dans ces colonnes, qu'ils se rassurent : il n'est, dans ce domaine, nullement question de démission cyclopéenne, bien au contraire...

